

Fiche méthode pour la réalisation des travaux collectifs

1 - Le document de présentation rédigé

► Ce que dit le règlement du CNRD (depuis la session 2018-2019) :

Tous les travaux collectifs des catégories 2 et 4 (classe de troisième, de lycée et assimilées) doivent être impérativement accompagnés d'un document de présentation rédigé.

Celui-ci doit être joint au travail remis au collège des correcteurs.

1. Sous la forme d'un fichier en pdf sur la même clé USB que le travail présenté sur support numérique
2. Sous la forme d'un document papier imprimé ou manuscrit.

► Pourquoi un document de présentation rédigé ?

- **Une aide pour expliquer sa démarche et les bénéfices du travail réalisé**

Le document de présentation rédigé forme un ensemble avec le travail remis au collège des correcteurs.

Il le complète en apportant des informations sur la phase d'élaboration.

Il s'apparente à un *journal de bord* aidant ainsi à exprimer les difficultés et les avancées qui marquent les étapes du travail.

Il indique les motivations qui ont porté les candidats, ce qui a guidé leurs choix.

Il permet d'apporter des données importantes difficiles à discerner de par la nature du travail présenté au jury.

- **Une aide pour les correcteurs**

Il documente et enrichit le point de vue des correcteurs.

Il éclaire les correcteurs sur la place et le rôle des enseignants, sur la constitution de l'équipe, le rôle de chacun, les moyens qu'ils se sont donnés pour aboutir, de quelles façons les partenaires ont contribué.

- **Un moyen d'affirmer sa rigueur scientifique**

Le document de présentation rédigé représente, dans certains cas, la seule possibilité d'indiquer les crédits, les éléments bibliographiques, la provenance et les mentions concernant les sources, les indications obligatoires en rapport avec les droits d'auteurs, le droit à l'image.

► Comment rédiger le document de présentation ?

Il n'existe pas de modèle de document de présentation rédigé puisque son contenu dépend de la nature du travail remis aux correcteurs et du parcours des candidats.

Le document de présentation rédigé est sobre, les candidats réservent l'essentiel de leurs forces au travail remis au jury.

Cependant, la même exigence de qualité est attendue que pour le travail remis aux correcteurs, elle passe par une relecture incluant la correction orthographique et grammaticale, une présentation claire, organisée en chapitres.

Le document de présentation doit être essentiellement rédigé par les élèves. Il peut donc inclure la contribution directe des professeurs et, le cas échéant, des intervenants et des partenaires ayant accompagné les candidats.

Les candidats et leurs professeurs feront le rapprochement avec les compétences qui sont attendues pour rédiger la fiche de synthèse (note synthétique) des travaux personnels encadrés (TPE).

► Exemples de documents rédigés

[Lien vers un article du Portail national de ressources du CNRD.](#)

Il donne accès à plusieurs exemples de documents de présentation rédigés de formes diversifiées. Ces exemples sont liés à des travaux collectifs de lauréats nationaux de la session 2017 « S'engager pour libérer la France ». Ils illustrent la diversité des propositions des candidats.